

Successesseurs du comte Oudelard de Sogren

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern**

Band (Jahr): **5 (1863)**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VIII. Successeurs du comte Oudelard de Sogren.

Après cette longue dissertation qui servira ensuite à faire connaître comment le château de Sogren a pu parvenir aux comtes de Ferrette, on doit revenir au comte Oudelard.

On a déjà remarqué, en analysant l'acte de 1102, qu'Ulric comte de Sogren, frère d'Oudelard, donne à entendre que son père et sa mère étaient déjà morts à cette époque, tandis que 29 ans plus tard on voit apparaître Cunza ou Cunicia, mère d'Oudelard. Ces indications et le grand nombre d'années qu'on vit encore exister un comte Oudelard ont fait penser à plusieurs auteurs qu'il y avait eu deux comtes de Sogren de ce nom, dont l'un était probablement le spoliateur de Grandval et le frère d'Ulric de Sougere en 1102, et l'autre vraisemblablement son fils ou peut-être fils d'Ulric, puisque celui-ci avait des enfants. Cet Oudelard II fut le fondateur de Beinweil, du Petit-Lucelle et de Frienisberg, mais alors la date de fondation de ce premier monastère ne peut être celle indiquée par Acklin, qui la fixe à l'année 1085 ¹⁾ L'acte de 1152 prouve qu'Oudelard était alors le fondateur et l'avoué de Beinweil, c'était donc aussi le même personnage que le fondateur de Frienisberg, qui vécut jusque vers 1170, mais il n'a pu être le fondateur de Beinweil en 1085. Remarquons de plus que les annales de ce monastère nous disent qu'Esso, son premier abbé, celui qui y conduisit une colonie de Bénédictins sortis d'Hirsauge, mourut en 1133. Or il est guère possible qu'il eut été abbé de Beinweil de 1085 à 1133, mais bien plutôt de 1124, époque assignée par les annales d'Einsiedeln.

¹⁾ Confirmation de 1152: Quod videlicet monasterium in proprietate virorum nobilium Nockeri, Oudelardi, Burchardi, Ulrici, noscitur esse constructum Cum autem prænominatus Oudelardus in præsentiarum ipsius advocatus existat...

Mercklein dit que le projet de rétablir les moines de Grandval ou de fonder un autre monastère se manifesta après la déposition de l'Empereur Henri IV. Mais ce prince fut tant de fois excommunié et déposé, sans pour autant cesser de régner, qu'on peut difficilement fixer la date de l'événement indiqué par Mercklein. La première déposition eut lieu à Forchheim, en 1077, et la dernière à Mayence, à la fin de 1165, et l'année suivante l'Empereur mourut. Il a donc pu s'écouler plusieurs années avant que les spoliateurs de Grandval exécutassent leur projet ; selon toute apparence l'Evêque Bourcard d'Asuel était déjà mort, puisque les actes de Beinweil ne font aucune mention de lui, tandis qu'ils nomment cet autre Bourcard d'Asuel qui apparait dans les chartes de 1125 à 1156, c'est-à-dire à la même époque où vivait Oudelard II.

Toutes ces indications nous forcent donc à reculer la date de la fondation de Beinweil, comme plusieurs auteurs l'ont déjà fait avant nous et non-obstant l'assertion de l'annaliste Acklin. ¹⁾ Alors on comprend comment ce comte Oudelard II pouvait encore avoir sa mère Cunza en 1131 et vivre lui-même jusque vers 1170. Des spoliateurs de Grandval un seul paraît avoir encore vécu lors de la fondation de Beinweil, et c'est Nogerus présumé de Vrobourg, qui fut premier avoué de Beinweil et qui précéda, comme on l'a déjà dit, le comte Oudelard à cette charge et dont il n'est plus fait mention comme existant encore après cette fondation. Les annales de Beinweil di-

¹⁾ Acklin, Annales de Beinweil, T. I, p. 1 et 3. Il affirme bien que la fondation eut lieu en 1085, mais il avoue que la ratification par Henri V qui régna de 1106 à 1125 n'existe plus. Elle est cependant rappelée dans la bulle de confirmation du pape Célestin III en 1193. — M. de Stürler penche pour l'opinion en faveur de 1124. On peut consulter : P. Christophorus Hartmann, in annalibus Eremiti, p. 185. — Tritenheim, chron. Hirsang. 278. — Trophæum veritatis. — Jura Beinwilensia, p. 11. — Haffner, der kleine Solothurn. Schauplatz, seconde partie, 421. — Basilea sacra, — Helvetia sacra, — et autres Sacras.

sent qu'il mourut au commencement du 12^{me} siècle sans fixer la date de sa mort. M. Trouillat le prend pour ce Notkerus de Pfeffingen qui apparait comme témoin dans la donation de Nuglar en 1146, qui fit un don à l'Eglise de Bâle en 1135, et dont le fils Conrad est nommé en 1212. Ses descendants, au 13^{me} siècle, sont nombreux ; mais ce ne sont que des officiers, des vassaux nobles des comtes de Thierstein, remplissant les fonctions de Receveurs, Schaffinarius au château de Pfeffingen, appartenant aux Thierstein. 1) A Beinweil on avait des actes justifiant que ce Nocherus dit de Vrobourg était le père d'Adélaïde, femme d'un noble de Rappolstein, et dans l'acte de 1146, fait par la famille de cette dame, Notkerus de Pfeffingen ne figure que comme simple témoin.

Revenons actuellement aux filles d'Oudelard de Sogren, dont on a vu qu'une, Berthe, épousa un comte de Thierstein, et porta dans cette maison une partie de l'héritage de son père. Ce fait confirme l'usage admis dans la Bourgogne transjurane autorisant le partage des terres et des fiefs en ligne directe et sans en exclure les femmes au profit des lignes masculines collatérales. 2)

Agnès, la seconde fille d'Oudelard, à en juger par le rang qu'elle occupe dans l'acte de Frienisberg, n'est connue que par ce seul document. La circonstance que Vernier, comte de Homberg, est regardé comme le successeur d'Oudelard à l'avouerie de Beinweil, nous a d'abord fait penser qu'il aurait pu être l'époux d'Agnès, et comme la mort du comte Oudelard a dû avoir lieu après celle du mari de Berthe, le comte de Homberg se serait trouvé d'un degré plus près que le fils de Berthe, pour parvenir à l'avouerie de ce monastère comme le plus proche héritier du comte Oudelard, en vertu du diplôme de

1) Trouillat, T. I, p. 294, 461. T. II, p. XXXIX, 735. 50, 70, 172, 260, 444 etc.

2) Cette coutume dérivait des anciennes lois de Goudebaud, roi de la Burgundie, Titre XIII, §§. 1 et 2.

l'Empereur Frédéric I, en 1152. Mais, dans ce cas, il faut aussi admettre que ce comte Vernier n'a point laissé d'enfants et que la race des Homberg s'est perpétuée par ses frères, pour que l'avouerie en question soit revenue après sa mort dans la famille des Thierstein, comme cela eut lieu, toujours d'après l'acte de 1152 et sans que la généalogie des comtes de Homberg y apporte d'empêchement. Mais même avec cette alternative, si Agnès avait épousé ce comte Vernier, on trouverait quelques débris des possessions des Sogren dans la famille de ce comte, tandis qu'ils sont devenus exclusivement la propriété des Thierstein et des Ferrette.

1) M. Trouillat a cru que les droits des comtes de Ferrette sur Sogren et le Sornegau pouvaient provenir du mariage d'Ulric I, comte de Ferrette, avec une comtesse de Thierstein du nom d'Agnès, fille de Berthe de Sogren et petite-fille d'Oudelard. Mais indépendamment qu'Agnès, épouse d'Ulric, n'était pas de la maison de Thierstein, mais fille de Guillaume de Vergy et veuve de Pierre de Baufremont, nous croyons devoir émettre une autre opinion qui nous paraît plus vraisemblable.

Frédéric II, comte de Ferrette, administra le comté de Montbéliard après la mort de son père Théodoric I, vers 1104. Il épousa, comme on l'a dit, Stéphanie, sœur d'Ulric, dernier comte d'Egisheim-Vaudemont. Son fils Louis, qui fut son héritier, apparaît déjà en 1144, dans l'acte de fondation de Feldbach, à laquelle il donna son consentement. Il était déjà marié

1) Trouillat, T. II, p. LXI. -- Il donne encore en note l'opinion suivante. Une comtesse Agnès de Thierstein épousa Hermann de Ramstein-Hilgenberg et de ce dernier mariage naquit Thiébaud de Ramstein, abbé de Lucelle de 1239 à 1257, d'après Buchinger, p. 181, et il ajoute : cette Agnès ne serait-elle pas la fille d'Oudelard et la sœur de Berthe ? Nous répondrons d'abord que les Ramstein n'ont pas hérité des Sogren et qu'il est peu probable que les enfants d'Agnès en 1170 vécussent encore en 1257.

et avait des fils en état d'acter en 1160, lorsque son père fit don à Grandval de ses hommes dans le Sornegau. Il mourut à la Terre sainte en 1188.

¹⁾ Eccard dit que Richenza ou Richilde, fille de Werner III, comte de Habsbourg, avait épousé Jean, comte de Ferrette, mais Schœpflin observe à bon droit, qu'il n'y eut point de Jean de Ferrette et que ce doit être Louis de Ferrette qui fut l'époux de cette dame. Gertrude, sœur de celle-ci, épousa Théodoric II, comte de Montbéliard, fils de Théodoric I, qu'on vient de nommer, et frère de Frédéric de Ferrette, en sorte que Louis était l'époux de la sœur de sa tante. Mais ces auteurs ne fournissent aucun acte, ni citent aucun acte. Werner III était fils d'Otton qui mourut en 1111 et lui vécut jusque vers 1163. Nous ne connaissons aucun acte où le nom de Richilde figure avec celui de Louis de Ferrette, en sorte de pouvoir certifier qu'elle était bien sa femme. Il se pourrait donc qu'il eut eu deux femmes dont l'une aurait été Richilde de Habsbourg et l'autre Agnès, fille d'Oudelard de Sogren. Par cette alliance il aurait hérité les droits de ce comte non seulement dans le Sornegau, mais dans une partie des domaines de Sogren, en même tems que par sa mère il serait devenu l'héritier d'Ulric d'Egisheim. Il aurait ainsi réuni les droits que les Egisheim-Vaudemont, et ceux que les Sogren, présumés d'Egisheim, pouvaient encore avoir sur l'ancienne avouerie de Grandval, et c'est pour ce motif que son père Frédéric lui aurait fait confirmer à lui, à sa femme et à ses enfants le don fait à Grandval en 1160.

Alors on comprendrait facilement pourquoi à Beinweil on a confondu les Sogren avec les Ferrette et les Egisheim, comment au Petit-Lucelle on a pu attribuer tantôt au fils d'Oudelard, tantôt à un Ferrette les vexations faites aux nonnes de ce monastère; comment encore on a pu compter les Ferrette parmi les avoués et les spoliateurs de Grandval, parce qu'après

¹⁾ Schœpflin, *Alsatia illustrata*, T. II, p. 471.

l'extinction des Egisheim-Vaudemont et des Sogren, ils sont devenus possesseurs de cette avouerie ; comment ensuite les annales de Beinweil et autres ont pu donner constamment aux Sogren les armoiries des Ferrette et les appeler comtes de Ferrette, seigneurs de Sogren. Mais alors tombe l'hypothèse qu'Agnès de Sogren avait épousé Vernier, comte de Homberg, et le titre d'avoué que l'acte de 1174 lui donne, ne concernerait plus l'avouerie de Beinweil, mais bien celle de l'Eglise de Bâle que Vernier possédait en effet, tandis que celle de Beinweil qu'on lui donne, n'est nullement prouvée.

Par cette alliance d'Agnès de Sogren avec Louis de Ferrette, on expliquerait l'opinion émise par plusieurs auteurs et par les anciens archivistes de l'Evêché de Bâle, qui tous font entendre que les domaines des comtes de Sogren avaient été partagés entre les comtes de Ferrette et de Thierstein, sans préjudicier à la possibilité d'un engagement ou d'une hypothèque du château de Sogren à un comte de Ferrette par un comte de Thierstein-Sogren à la fin du 12^{me} siècle, comme on le dira plus loin.

Après l'acte de confirmation de Frienisberg, il n'est plus fait mention dans les chartes du comte Oudelard, ni de sa femme, ni de ses filles. On trouve toutefois encore après lui quelques traces des comtes de Sogren, mais leur filiation est incertaine. Parmi les objets découverts dans les ruines de Sogren on a déjà cité une espèce de sceau en plomb portant pour inscription : **Sigillum Comitum Ularici de Soegarn**, et un couvercle de vase d'étain avec les mots : **Ul. Com. Soiger. M.CXCI**. Sur le scel on voit le buste d'un chevalier vêtu d'une cotte de mailles et tenant une épée de la main droite. Vers cette époque (1185) un comte de Thierstein est aussi représenté sur son scel, non pas à cheval, mais à pied, debout, tenant devant lui un bouclier rond, sur lequel on reconnaît la biche des Thierstein. Ce pourrait être Rodolphe, fils de Berthe de Sogren. ¹⁾

¹⁾ Zeerleder, T. 1, pl. 1, fig. 8.

On connaît aussi un sceau de Rodolphe, comte de Homberg, en 1285, dans le même genre que le précédent.

Dans les documents relatifs à l'abbaye de Lucelle on trouve plusieurs fois la trace des comtes de Sogren et des nobles de ce nom. On a déjà fait mention des terres et des droits situés à Pleigne, donnés à Lucelle par les comtes de Sogren, vers le commencement du douzième siècle. Plus tard, en 1188, les frères Bourcard et Henri de Pleun ayant donné à cette abbaye une terre sise au dit Pleigne, on cite parmi les témoins Algetus de Soyris. ¹⁾

Vers l'année 1212, une charte annonce que R., comte de Sogron, au moment de partir pour la Terre sainte, cum cruce signatus esset, donne et confirme à l'Eglise de Lucelle une terre que lui avaient déjà donné ses prédécesseurs, au lieu de Pleigne. Témoins: Conrad, abbé de Lucelle, Ulric, prêtre de Sogron, Willelme et Luthold du même lieu et plusieurs autres non indiqués. L'Evêque de Bâle, Luthold, munit cet acte de son sceau avec celui du dit R. ²⁾

¹⁾ Original aux archives de l'Evêché de Bâle, publié par A. Trouillat, T. I, p. 412.

²⁾ Original — et Trouillat, T. I, p. 459. — Nous trouvons dans les annales de Beinweil le récit suivant sur la croisade de 1212: „Anno prænotato maxima utriusque sexus multitudo hominum ex omni Germania, Burgundia, Gallia in unum convenientes, juvenes et senes, conjugatæ simul et virgines, monachi et moniales, crucemque auctoritate propria sibi assumentes, multis contradicentibus præsbiteris et prudentibus viris, ad iter se Hierosolymitanum sine ordine, sine romani Pontificis vel cujusdam alterius Principis auctoritate, sed propria præsumptione ducti ad mare veniunt atque transire contra Saracenos et recuperare terram sanctam se velle magna voce dicebant. Cum autem neminem qui navigio se traducerent, haberent, sero imprudenter se fecisse intelligunt, atque divisi ab invicem alii fame et inopia perierunt, alii rapti a Pyratis venditi sunt, aut in mare subversi: cæteri cum damno rerum et confusione redierunt.“ Annales T. I, p. 404. — Ces mêmes annales T. I,

L'écriture de cette charte appartient à la fin du 12^{me} ou au commencement du 13^{me} siècle, mais les deux sceaux manquent. Luthold, de la maison de Rôtheln, fut Evêque de Bâle de 1191 à 1213. Il fit un voyage à la Terre sainte en 1200 et un à Rome en 1210. Cet Ulric, prêtre de Sogren, est désigné comme curé de ce lieu dans un fragment de charte inséré dans un des manuscrits de Walch, et il y est indiqué comme appartenant à la famille de Steinbrunn.¹⁾ Nous avons vu dans les archives de l'Evêché de Bâle un scel détaché portant l'inscription : S. Rodulfi Comitis de , l'angle est brisé et l'on ne peut lire le nom. Dans le champ du scel, en forme d'écu ou de bouclier alors en usage, on voit deux poissons adossés ; l'écriture apparaît aussi du 12 au 13^{me} siècle.

Quelques fragments d'écrits venant aussi de Lucelle donnent des détails qui semblent se rattacher à ce comte Rodolphe. On y voit qu'un comte de Sogren, qui n'est pas nommé, avait engagé son château de Sogren pour pouvoir faire un voyage en Palestine, que la dette contractée à cette occasion n'était pas encore remboursée, lorsque le comte Rodolphe partit avec plusieurs enfants pour aller aussi à la Terre sainte et qu'alors le comte de Ferrette prit possession de Sogren qui lui était engagé.²⁾

p. 371, année 1200, nous disent que Berthold, comte de Neuchâtel, engagea son comté à l'Evêque de Strasbourg, pour pouvoir aller à la Terre sainte avec son fils et de nombreux chevaliers. — Luthold, Evêque de Bâle, s'y rendit également avec Baudoin, comte de Flandre et en 1210 il concéda les Tributs ou abbayes de Bâle pour avoir de l'argent à l'effet d'accompagner à Rome l'Empereur Otton IV. Cet Evêque mourut à Bâle en 1213.

¹⁾ Walch, Miscell. Lucel. T. I, p. 269.

²⁾ La croisade d'enfants eut lieu en 1212. — Voir Histoire des croisades par Michaud. — Nous avons déjà cité en note les passages d'Acklin dans les annales de Beinweil, qui font voir des détails intéressants sur cette croisade et sur les engagements de terres pour faire ces sortes de voyages.

Le comte Rodolphe étant revenu durant la guerre d'Alsace (1228) entre les comtes de Ferrette et l'Evêque de Strasbourg, Ulric de Ferrette refusa de restituer les terres engagées et tua Rodolphe en 1233.

Cette date paraît avoir une coïncidence avec l'acte présumé de l'année suivante, par lequel Ulric et son frère Louis firent un accord avec l'Evêque de Bâle au sujet de leurs droits dans le Sornegau et il semble indiquer que ces comtes avaient acquis récemment de nouvelles prétentions sur cette contrée. Aurait-ce été par suite de l'engagement antérieur de Sogren et de la mort du comte Rodolphe, ou seulement à raison de ce que ces comtes étant issus d'Agnès de Sogren, venaient alors d'hériter des domaines de leur père Frédéric, fils de Louis ?

Il est encore à remarquer que dans le même acte on voit figurer ensemble et pour la dernière fois les comtes Ulric et Louis, qui devaient être dans une situation d'inimitié bien grave, puisque Louis était accusé du meurtre de son père et qu'Ulric s'en sentait seul coupable. La plupart des auteurs attribuent ce parricide à Louis, surnommé Grimel, ou le Colère, qui était alors excommunié pour avoir refusé de subir une pénitence publique à laquelle toute sa famille s'était soumise, en expiation d'un attentat commis sur la personne de l'Evêque de Bâle en 1232. ¹⁾ Mais non-obstant l'excommunication, et peu de jours après l'assassinat de son père, crime qui lui était attribué, on le vit fonder une chapelle au château de Porrentruy, et l'année suivante, comme on vient de le dire, il traitait avec l'Evêque de Bâle, qui ne croyait pas se compromettre, en faisant des arrangements avec ce comte excommunié et accusé de parricide.

¹⁾ Il serait trop long de citer ici tous les auteurs et tous les actes que nous avons consultés au sujet des événements qui se sont passés dans la maison de Ferrette à cette époque et nous copions la matière d'une notice spéciale en complétant l'histoire des comtes de Ferrette déjà commencée depuis longtemps.

L'assassinat du comte de Sogren par Ulric, comte de Ferrette, est confirmé par un acte du 31 Janvier 1275, c'est-à-dire de la veille de sa mort. Il avoue qu'il a assassiné son père, le comte Frédéric, accusé injustement son frère Louis de ce crime, et il en demande pardon à Dieu, ainsi que de la mort de Rodolphe, comte de Sogren, qu'il a fait enterrer secrètement dans le château de Sogren. ¹⁾

Ce document doit aussi provenir des archives de Lucelle en partie dispersées à la suppression de ce monastère. Nous l'avons acheté avec quelques autres actes du frère d'un des religieux de cette abbaye, habitant une ferme du voisinage. Nous avons ensuite fait des fouilles dans les ruines de Sogren, au lieu où, selon un ancien inventaire et la tradition, devait être la chapelle, et, dans une cavité du rocher, contre la muraille de l'ouest, à quelques pieds au-dessous des planchers reconnaissables aux charbons et aux cendres, nous avons trouvé les débris poudreux d'un corps humain près duquel il y avait un poignard, un fer de flèche et quatre pièces de monnaie d'argent, dont deux de Philippe-Auguste et deux de son successeur Louis VIII, rois de France.

On a vu précédemment que la possession de Sogren et dépendances n'était pas considérée par Ulric, comte de Ferrette, comme un domaine de même provenance que son comté de Ferrette et qu'il l'en détacha et qu'ensuite son fils en fit l'objet d'une stipulation particulière en 1278.

²⁾ En 1207, le comte Rodolfe de Thierstein, vendant une terre située près de Kiffis et de Roggenbourg, au monastère Petit-Lucelle, invoque le témoignage de Bourcard de Sogron.

³⁾ Ce même Bourcard de Sogron apparait dans une charte de

¹⁾ Acte original encore muni du scel d'Ulric, comte de Ferrette. Il a été publié par M. Trouillat, T. II, p. 257.

²⁾ Trouillat, T. II, p. 35.

³⁾ Même lieu, T. I, p. 520. Il lui assigne la date de vers 1230, et M. de Zeerleder, T. I, p. 317, lui donne celle de 1238 à 1239, en s'appuyant sur les noms des témoins qui figurent dans d'autres actes. — Nous l'avons copié de l'original.

1230 à 1238, comme arbitre dans une contestation entre l'abbaye de Frienisberg et Rodolphe, comte de Thierstein, au sujet des limites et de la possession de terres provenant de la fondation même du monastère par le comte Oudelard.

On y remarque en particulier une clause relative au lac de Sédorf, compris dans la donation de 1131, mais dont il n'avait pas été fait mention dans la confirmation subséquente. Rodolphe, comte de Neuchâtel, fut témoin de cet acte et son sceau y est encore appendu avec ceux de Volmar de Ligertze et de Jean, Vicaire de Bienne. Ce comte ne figure dans l'acte que comme témoin et sans aucun droit sur l'objet en litige.

On voit encore parmi les témoins d'un acte relatif à Frienisberg, de l'année 1240, un M. de Sugron, mais sans autre indication. ¹⁾ De même parmi ceux d'un document en faveur d'Interlachen, en 1259, on trouve B. dictus Zovingere. Serait-ce Bourcard de Sogren de 1207 à 1238 ?

Parmi ces divers personnages du nom de Sogren, il est évident que plusieurs ne sont pas de la famille des comtes de ce nom. Ulric et Rodolphe portent seuls le titre de comte, mais Algetus, Luthold, Wilhelm, M., Bourcard ne peuvent être que de simples gentilshommes, ministériels ou vassaux des comtes de Sogren, comme il y avait des familles nobles portant le même nom que les comtes de Ferrette, d'Egisheim, de Hasenbourg, de Sédorf et d'autres.

La famille noble de Sédorf paraît d'abord être vassale des comtes de Sogren-Sédorf ; à l'extinction de celle-ci elle dut rester sous la suzeraineté des Thierstein, mais dès le 13^{me} siècle elle alla s'établir à Berne où elle figure parmi les bourgeois. En 1381 Cuno de Sédorf était avoyer de Berne. Ses armoiries n'ont aucun rapport avec celles qu'on donne aux comtes de Sogren et de Thierstein-Sédorf. Nous pourrions citer un

¹⁾ Zeerleder. T. I, et même tome p. 528, aux années précitées.

grand nombre de membres de cette famille depuis le 12^{me} au 15^{me} siècle.

Quant aux comtes Ulric de Sogren en 1191 et Rodolphe de 1212 à 1233, ils peuvent avoir trois origines différentes. Ou bien ils descendaient d'Ulric de Sougere, en 1102, qui alors avait des enfants, ou bien c'étaient des membres de la famille de Thierstein, appanagés du titre et des domaines de Sogren, échus à leur famille par Berthe, ou enfin des rejetons de Louis de Ferrette présumé époux d'Agnès de Sogren. Dans le premier cas ils pouvaient avoir des droits sur Sogren, soit qu'il fut resté en indivis entre Ulric et son frère Oudelard, soit que dans un partage entre ces deux comtes, Sogren fut échu aux fils d'Ulric. Car on doit remarquer qu'Oudelard étant enterré à Frienisberg, on pourrait en induire qu'il avait établi sa demeure à Séedorf, au milieu des domaines qu'il possédait dans cette contrée. Dans le premier et second cas les comtes Ulric ou Rodolphe ont pu engager leurs domaines de Sogren aux comtes de Ferrette, à l'occasion des croisades. Enfin, dans la troisième hypothèse, il a pu arriver de même que le comte Louis de Ferrette ayant deux fils, Ulric et Frédéric, aurait appanagé le premier de la seigneurie de Sogren, dont cet Ulric aurait pris ou reçu le titre. Les annales de Strasbourg, rapportées par Böhmer, ¹⁾ nous disent qu'en l'année 1197, une trêve ayant été conclue entre le comte Otton et l'Evêque de Strasbourg et leurs partisans, Otton engagea Ulric, comte de Ferrette, à une conférence pour y traiter de la paix et le tua par trahison, la veille du jour de la mort de l'Empereur. Ce prince était Henri VI qui mourut à Messine le 28 Septembre de l'année précitée, et cet Otton devait être le comte Palatin de Bourgogne, frère de Henri et fils de l'Empereur Frédéric I. ²⁾

Le nom d'Ulric, fils de Louis, comte de Ferrette, figure à peine dans quelques actes et dans une charte de 1188, il y

¹⁾ Böhmer, T. III, p. 95.

²⁾ Dunod, T. II, p. 183,

est indiqué sous le titre de comte de Ferrette. ¹⁾ Il y a du reste une grande lacune dans l'histoire et les documents relatifs aux comtes de Ferrette, entre cette même année et le commencement du 13^{me} siècle, où apparaît Frédéric II, comte de Ferrette et fils de Louis. On voit bien par un diplôme de l'Empereur Henri VI, en 1191, que les comtes de Ferrette avaient causé quelques dommages à l'abbaye de Murbach, mais le nom de ces comtes n'y est pas rapporté. ²⁾

Ce silence des documents relatifs à Ferrette à l'époque où apparaît Ulric de Sogren, rend d'autant plus difficile la solution de la question qui nous occupe. Toutefois rien ne s'oppose à ce que le comte Ulric de Ferrette n'ait eu en partage Sogren et en ait pris le titre, qu'il n'ait fait ou seulement projeté un voyage à la Terre sainte et engagé Sogren à son frère pour avoir l'argent nécessaire, qu'il n'ait laissé un fils du nom de Rodolphe, qui à son tour aurait été en Palestine en 1212, et qu'en revenant de la Terre sainte, pauvre comme la plupart des croisés qui en revenaient, il n'ait été assassiné par son cousin Ulric, fils de Frédéric II, comte de Ferrette, pour se mettre en possession de son héritage.

Un précis historique servant de suscription à la liasse Sogren, aux archives de l'Evêché de Bâle, dit que les comtes de Ferrette et de Thierstein s'entendaient pour le partage des terres de Sogren, après l'extinction de cette famille, que les premiers eurent pour leur part les fiefs que les comtes de Sogren avaient tenus de l'Evêché de Bâle et les Thierstein d'autres terres plus à proximité de leurs possessions.

L'archiviste commet une erreur en prenant les terres allodiales des Sogren pour des fiefs de l'Evêché de Bâle, car ce n'est qu'après l'extinction de ces comtes que l'Evêché les a acquises et converties en fiefs. Il est toutefois certain qu'après la mort du comte Oudelard les Thierstein et les Ferrette se

¹⁾ Trouillat, T. II, p. 415.

²⁾ Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, T. I, 297.

sont de suite trouvés en possession des domaines de ce comte et les Thierstein en particulier et, selon les actes connus, avant les Ferrette.

En effet on a vu qu'en l'année 1190 un comte de Thierstein disposait déjà du Petit-Lucelle.¹⁾ Les annales de Beinweil nous disent ensuite que, vers l'année 1195, Rodolphe I, comte de Thierstein, avoué de ce monastère, fit bâtir le château appelé nouveau Thierstein, dans le district de Laufon, sur une roche dominant le défilé qui terminait cette vallée; que dès lors il cessa de s'appeler comte de Vrobourg et prit le nom de Thierstein, seigneur de Pfeffingen, château voisin qu'il avait reçu en fief de l'Eglise de Bâle dont il était comte Palatin.

Arrivé à l'année 1211, Acklin, poursuivant son récit, dit que les comtes Rodolphe I et son fils Rodolphe II qui avaient hérité des comtes de Vrobourg et de Ferrette l'avouerie de Beinweil, commencèrent à interpréter les droits de cette charge d'une manière préjudiciable au monastère et en effet les difficultés qui surgirent alors furent assez importantes pour exiger l'arbitrage de Berthold, duc de Zæringen, en 1212.²⁾

Dans le même tems les comtes de Thierstein se trouvent en pleine possession de la marche de Sédorf et probablement du comté ou de la seigneurie de Thyr, c'est-à-dire d'une partie des anciens domaines de la maison d'Oltingen, parvenue à Oudelard de Sogren par sa mère ou par sa femme. Aussi ce même Rodolphe, comte de Thierstein qui, en 1207, disposait de terres près de Sogren, en faveur du monastère du Petit-Lucelle, faisait, l'année suivante, un don à l'abbaye de Frienisberg, en disant qu'il voulait amplifier les biens et privilèges de ce monastère fondé et doté par ses parents.³⁾

¹⁾ Acklin, *Chronica Beinweil.* T. I, p. 351 et 399.

²⁾ Même lieu et Trouillat, T I, p. 460, et plusieurs actes de confirmation.

³⁾ M. Trouillat, T. II. p. XLI, dit au sujet de cet acte : Le fils de Rodolphe, comte de Soyhière, et de Berthe, fille d'Oudelard, prend le titre de comte de Thierstein dans un acte de

Les terres qu'il lui donna alors étaient situées dans les environs de l'abbaye, à Meykirch, Niederwyl, Allenwyl et Oberwyl. Son fils Rodolphe, sa femme Keppa, ses fils et ses filles, ainsi que Sophie, femme de son fils, approuvèrent ce don, et parmi les témoins on remarque Conon de la maison de Telesperg, dont un des membres, en 1131, était nommé comme faisant partie des vassaux du comte Oudelard. ¹⁾

Un second acte de la même année, 1208, fait voir que l'abbaye d'Erlach avait vendu à Frienisberg pour 20 mares d'argent une terre allodiale qu'elle possédait à Allenwyl et à deux villages voisins, du consentement du comte Rodolphe de Thierstein, patron de l'abbaye, sans difficulté de sa part ou de celle d'autres personnes au sujet des droits d'avocatie. Cette charte nomme parmi les témoins ce même comte Rodolphe et son fils du même nom et encore Conon de Telesperg. On y lit également le nom d'Ulric de Neuchâtel, qui y appose son scel sur lequel la légende lui donne le titre de comte de Venis ou de Fenis. ²⁾

Un troisième acte de 1212 à 1238 a déjà été cité à l'occasion de Bourcard de Sogron, qui y figure comme arbitre. Mais la charte la plus importante est celle de l'année 1267, qui fut écrite à Bâle dans la chapelle de l'abbé de Beinweil et complétée au château de Pfeffingen par la comtesse de Thierstein et ses enfants en présence de nombreux témoins parmi

1208 — soit dans celui que nous analysons. Il croit ce comte fils de Rodolphe assassiné en 1233. Il ajoute que dans un scel appendu au même acte il prend le titre de comte de Sogren. Mais là encore il y a erreur, et il n'existe pas de sceau semblable. Cet acte est un de ceux suspectés par M. de Stürler.

¹⁾ Zeerleder, T. I, p. 170. Le sceau sur lequel M. Trouillat croit qu'on lit le nom du comte Rodolphe de Sogren est endommagé et méconnaissable. — Neugart, T. II, 128.

²⁾ Arch. du commissariat des fiefs de Berne, Vol. Frienisberg, T. I, 139. — Zeerleder, p. 171.

lesquels se trouvent de nombreux religieux de Beinweil, de Lucelle, de Frienisberg et autres, et les chevaliers Cuno et Rodolphe, barons de Bechbourg, Henri de Schauenberg, Henri de Telsberg et autres. ¹⁾

Cet acte nous apprend que Rodolphe, comte de Thierstein, seigneur de Sédorf, du consentement de sa femme Béatrix, de Simon et Henri ses frères, et de ses sœurs, de Hermann, gardien de l'Eglise de Strasbourg, et de Louis, curé de Rouffach, aussi ses frères, et de Hermann et de Louis ses fils, a vendu à l'abbaye de Frienisberg les villages de Sédorf, près d'Aarberg, de Lobsingen, de Bachwyl, de Glungenbrunnen, de Wyler, de Nicodey, avec les hommes et les terres, et l'entière seigneurie et avouerie de l'Eglise de Sédorf, pour 300 marcs d'or ou d'argent. Il est dit ensuite que le comte susmentionné vend ce qui lui est parvenu à lui, à ses frères et à la comtesse, par dot ou autres dons, soit des droits appartenant à leur maison, enfin tout ce qu'ils possédaient ensemble entre les eaux de l'Aar et de l'Emme, de la même manière que leurs ancêtres l'ont possédé depuis quatre cents ans.

Ces termes ont fait croire à plusieurs personnes que c'étaient les comtes de Thierstein mêmes qui avaient fondé Frienisberg et qui étaient en possession de la seigneurie de Sédorf depuis quatre siècles. Mais les actes de fondation et de confirmation de Frienisberg prouvent qu'il ne s'agit pas des ancêtres directs des Thierstein, de père en fils, mais seulement de ceux de la mère ou de la femme d'Oudelard, qui avaient apporté en dot ces domaines dans la maison de Sogren, d'où ils avaient passé aux Thierstein par le mariage de Berthe. L'expression de quatre cents ans est d'ailleurs un peu forte, car on a vu que ce fut en 1082 que l'Empereur Henri IV donna Arconciel et le comté de Thyr à un seigneur d'Oltingen, et il faudrait pour que cette expression fut vraie que les Oltingen eussent

³⁾ Solothurner Wochenblatt, 1826, p. 75. — M. de Stürler en suspecte l'authenticité.

déjà possédé les domaines de Sédorf avant l'érection du second royaume de Bourgogne, c'est-à-dire qu'à cette époque reculée ils eussent déjà exercé la comitive du comté de Barga.

Du reste les expressions de ce document sont en quelque sorte reproduites dans une autre charte des comtes de Thierstein, au sujet du couvent de Schoenthal, fondé au 12^{me} siècle par les comtes de Vrobourg, dont les Thierstein ne devinrent les héritiers qu'au 15^{me} siècle. Cet acte porte : 1) L'an du seigneur 1416, le jour des nones du mois d'Août, dans la ville d'Olten, noble seigneur le comte Otton de Thierstein, comte de Vrobourg et seigneur de Farnsberg, dont les prédécesseurs furent les fondateurs de Schoenthal de l'ordre de St. Benoit, etc.

2) Ce même fait se retrouve dans les actes des donations faites à Hauterive par les comtes de Neuchâtel, à la même époque, et dans lesquels ils se qualifient de fondateurs de cette abbaye, parce que leur famille était une des héritières de la maison de Glane, dont Guillaume, sire de Glane, avait été le premier fondateur de Hauterive en 1137.

Bien plus, à l'égard même des biens provenant de la vente que nous analysons, Neugart fournit un acte du mois de Juillet 1279, par lequel les nouveaux possesseurs des domaines de Sédorf, soit l'abbé et le couvent de Frienisberg, déclarent qu'ils

1) Solothurner Wochenblatt, 1824, 192. Schoenthal fut fondé en 1145 par Adalbéron, comte de Vrobourg, et sa femme Sophie, ainsi que leurs fils, les comtes Wolmar et Louis; témoins : Ortlieb (de Vrobourg), Evêque de Bâle, Adelbert et son fils Hartmann de la même famille. Celui-ci fut choisi pour avoué du nouveau monastère.

2) Collection de documents du chanoine Fontaine, T. I, 242, 244. Dès l'année 1146, Rodolphe, seigneur d'Arconciel (comte de Neuchâtel) et sa femme Emma de Glane et leur fils Ulric avaient fait une donation à Hauterive. Emma était sœur de Guillaume de Glane en 1149. — Matile, T. I, p. 105, année 1246.

donnent en fief leur terre allodiale de Mülithal, savoir le moulin qui touche à l'Aar et toutes ses appartenances, à Rodolphe, meunier, bourgeois d'Aarberg et à ses héritiers, avec tous leurs droits et les conditions, comme le dit Rodolphe et ses prédécesseurs avaient tenu cet alleu de R. d'heureuse mémoire, autrefois comte de Thierstein, et de son ayeul (avo suo), qui avait possédé cet alleu longtems auparavant, ainsi qu'un acte dressé à cet égard en fait foi. 1)

Nous croyons superflu de citer un plus grand nombre d'actes pour constater les droits des Thierstein sur cette partie des domaines du comte Oudelard de Sogren. Les Thierstein se trouvant ainsi en possession de toute la seigneurie de Séedorf, si peu de tems après la fondation de Frienisberg, et les actes de ce monastère, au 13^me siècle, ne renfermant pour ainsi dire que des documents relatifs à la famille des Thierstein, en même tems qu'elle exerçait la charge d'avoué de ce monastère, on comprend que déjà alors on ait pu confondre les nouveaux possesseurs de Séedorf avec les anciens, ce qui était sans conséquences pour les moines, et que ceux-ci, en rédigeant leur nécrologe, durant ce même siècle, n'aient pas hésité de donner à leur fondateur Oudelard le titre de comte de Thierstein, puisque c'était celui que portaient ses héritiers et successeurs avec lesquels les Bernardins étaient en relations habituelles. 2) Ils auraient également pu appeler Oudelard, comte de Séedorf, puisqu'il portait ce titre dans l'acte de fondation de 1131 et sur la pierre tumulaire qui ornait leur église, et même sur des tableaux qui se sont probablement renouvelés de tems à autres, dans le même genre que ceux qu'on y voyait encore il y a un siècle et même actuellement, et cependant

1) Neugart, Cod. dipl. allem. T. II, p. 301.

2) Le nécrologe de Frienisberg ne date pas du XIII. siècle. Il renferme bien un grand nombre d'inscriptions de ce siècle là, mais il n'a été écrit ou copié, comme on le voit actuellement, qu'au XV. siècle. — Archives de Berne.

leurs archives aussi renfermaient les sceaux de ce comte où il portait indubitablement son vrai titre de comte de Sougron.

Du reste les Bénédictins de Beinweil sont tombés dans la même erreur, et, parceque le château de Sogren, lieu d'origine de leur fondateur, s'est trouvé au 13^{me} siècle au pouvoir des comtes de Ferrette, ils ont fait d'Oudelard un comte de Ferrette, seigneur de Sogren, lors même qu'ils avaient des titres constatant que c'était les Thierstein qui chez eux avaient été les héritiers d'Oudelard. Toutefois à Beinweil ils ne l'ont pas fait membre de la maison de Thierstein et leur nécrologe, en nommant les quatre fondateurs par leur nom de baptême, se contente de les appeler comtes de Sogren et de Vrobourg. ¹⁾

IX. Etendue des domaines des comtes de Sogren.

En analysant les actes cités dans cette notice et d'autres documents postérieurs, on peut, jusqu'à un certain point, rétablir les limites approximatives de l'ancien District, tractus, de Sogren. Le récit de Mercklein, admis par les annales de Grandval, de Beinweil, de Lucelle et autres, indique que le territoire dont les héritiers des anciens avoués de Grandval se sont mis en possession après 1075, probablement en partie au détriment de cette abbaye, s'étendait depuis la rive droite de la Byrse, à Sogren, jusqu'à l'Aar. ²⁾ Nous ne pensons pas pour autant

¹⁾ Annales Beinweil., p. 151, à l'occasion de Lucelle, anno 1129. *Annus obitus horum fundatorum ignotus Lucellensibus, sicut incoguitus nobis est fundatorum monast. Beinw. depositionis annus : quorum tamen memoriam necrologiam antiquum Beinwilense reponit ad diem 17 mensis sept: his verbis : „Obierunt Nottgerus, Oudelardus, Burchardus, et Udalricus, comites Sogerenses et Vroburgenses, primi fundatores hujus loci.“*

²⁾ *Ut totus tractus, quam longe lateque a Soigern trans Byrsam ad Ararim usque patet, cum omni dominio, deinceps dictis aduocatis eorumque hæredibus proprius foret et esset.*